



APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PERSONNE PUBLIQUE :

Préfet de la région Guadeloupe
Secrétariat général pour les affaires régionales
Mission Europe

OBJET :

Evaluation environnementale stratégique du programme
opérationnel FEDER et FSE 2014-2020 mis en œuvre sur l'archipel
guadeloupéen et l'île de Saint-Martin (V3)

Autorité de gestion : Préfecture de région Guadeloupe

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Le 05/10/2018 à 12h00 (heure locale du pouvoir adjudicateur)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur :

PREFECTURE DE GUADELOUPE
SGAR
Impasse Majoute
97100 Basse-Terre

Article 1 : Objet du marché

1.1 Objet de la consultation

Le présent marché porte sur la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique du programme cité en objet.

Ce marché n'est pas alloti. Le prestataire retenu devra réaliser l'ensemble des évaluations stipulées dans le présent article.

Le pouvoir adjudicateur n'entend pas recourir à la négociation dans le cadre de la procédure de passation.

1.2 Durée du marché :

Le marché est conclu, à compter de sa notification, pour une durée totale maximale de 6 mois.

Article 2 : Conditions de l'appel à candidature :

2.1 Etendue de la consultation

Le présent marché est un marché à procédure adaptée passé en application des dispositions des articles 27 et 28 du décret 2016-360.

Le pouvoir adjudicateur n'entend pas recourir à la négociation dans le cadre de cette procédure.

2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

2.3 Langue

Le marché et les offres des candidats seront entièrement rédigés en langue française.

2.4 Unité monétaire

Le marché est à conclure dans l'unité monétaire : Euro

Article 3 : Dossier de consultation des entreprises (DCE) :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est composé :

- du formulaire DC3 relatif à l'acte d'engagement
- du cahier des clauses administratives particulières
- du cahier des charges
- de l'avis d'appel à la concurrence
- du présent règlement de consultation
- du formulaire DC1 relatif à la lettre de candidature et habilitation du mandataire par les co-traitants
- du formulaire DC2 relatif à la déclaration du candidat
- du formulaire DC 4 relatif à l'acte spécial de sous-traitance

Les formulaires et leurs notices explicatives sont disponibles sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/> (accès thématiques : DAJ, Marchés publics, Les formulaires, Formulaires non obligatoires d'aide à la passation et l'exécution).

Le dossier de consultation :

- Peut être remis à chaque candidat directement par la préfecture auprès de la cellule Europe située à l'impasse Majoute à Basse-Terre
- Est disponible sous forme dématérialisée à partir des sites suivants :

- <http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr>
- <http://www.europe-guadeloupe.fr>
- <http://www.saint-barth-saint-martin.pref.gouv.fr/>
- <http://www.com-saint-martin.fr/>

Article 4 : Envoi des offres

- Les offres (pièces de candidature et d'offre) seront envoyées en deux exemplaires, soit un exemplaire papier et un exemplaire sous format numérique (CD-ROM ou clef USB) par voie postale, sous pli recommandé avec avis de réception à :

Préfecture de la Région Guadeloupe
SGAR
Impasse Majoute
97100 Basse-Terre

- Elles pourront être directement remises contre récépissé, à la même adresse.

Dans les deux cas, elles devront parvenir au pouvoir adjudicateur avant le Le 05/10/2018 à 12h00, heure locale.

L'horaire précité correspond à l'horaire UTC+6 pour les horaires d'hiver et UTC+7 pour les horaires d'été, l'UTC (temps universel coordonné) étant l'heure de référence internationale.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure fixées ci-avant, ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

Article 5 : Etablissement des offres

Les candidats auront à constituer en simple exemplaire papier et en un exemplaire dématérialisé (CD-ROM ou clef USB) un dossier complet rédigé en français comprenant les pièces énumérées ci-après.

5.1 Candidature :

- 1) Le contenu d'une lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants (imprimé DC1), dûment renseigné, datée, signée et comportant du cachet de l'entreprise.
- 2) Le contenu d'une déclaration du candidat (imprimé DC2) dûment renseignée, datée, signée et comportant le cachet de l'entreprise.
- 3) Une délégation de pouvoir autorisant la signature du marché dûment datée, signée et revêtue du cachet de l'entreprise.
- 4) Un justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce, le cas échéant
- 5) Autres informations que le bénéficiaire du marché souhaite faire connaître

En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir l'ensemble des éléments susvisés.

5.2- Offre :

- 1) L'acte d'engagement (imprimé DC 3) et coût. L'acte d'engagement devra être dûment renseigné, daté et signé par la personne habilitée à contracter au nom de la société, et comportant le cachet de l'entreprise.

Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat sous forme de groupement solidaire sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence définie à l'article 45 du décret 2016-360. L'un des opérateurs économiques membre du groupement, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis du pouvoir adjudicateur et coordonne les prestations des membres vis-à-vis du groupement. L'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser.

- 2) Estimation de la charge totale homme/jour, répartition de cette charge selon les personnes proposées, selon les différentes étapes proposées, selon les différentes étapes méthodologiques proposées et les phases
- 3) Coût unitaire journalier réparti obligatoirement suivant les individus affectés à l'opération
- 4) Si nécessaire, les frais de voyage et de séjour des consultants de la société seront chiffrés au niveau de la nature, du nombre de déplacement et des personnes concernées
- 5) L'acte spécial de sous-traitance dûment renseigné, daté et signé, le cas échéant (DC 4) ;
- 6) La proposition technique : il s'agit d'une proposition de méthode de travail comprenant également le phasage par étapes méthodologiques (moyens d'investigation utilisés, indications sur les procédés et moyens d'exécution envisagés, note explicative sur la méthodologie, coût financier prévu pour chacune des phases...)
- 7) Une proposition financière forfaitaire et détaillée de la prestation
- 8) Un rétro planning
- 9) Une description des références en matière d'études de ce type
- 10) Une description des compétences
- 11) Un organigramme de l'équipe proposée
- 12) Un relevé d'identité bancaire ou postal complet de l'entreprise candidate

Les capacités et références pour mener à bien cette évaluation environnementale stratégique se rapportent à l'évaluation de programme, à la maîtrise des fonds concernés et de leur domaine

d'application, à la connaissance du contexte socio-économique de la Guadeloupe et de Saint-Martin et des régions Ultrapériphériques (RUP) plus largement.

Les candidats indiqueront sur l'acte d'engagement s'ils acceptent ou refusent l'avance prévue à l'article 7 du CCAP.

Article 6 : Présentation des offres

Les offres seront impérativement transmises par voie postale ou par porteur avant le Le 05/10/2018 à 12h00 (heure locale du pouvoir adjudicateur).

Les horaires d'ouverture de la Cellule Europe sont les suivants :

Lundi, mardi, jeudi : 8h00-16h00

Mercredi, Vendredi : 8h00-12h00

Les bureaux sont fermés en dehors des horaires susmentionnés de même que le samedi, le dimanche et les jours fériés.

Les offres seront présentées sous la forme suivante :

Les offres seront transmises sous pli cacheté, comportant une enveloppe intérieure également cachetée et revêtue du cachet de l'entreprise.

Ce pli portera la mention suivante :

| |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Offre pour le marché relatif à l'évaluation environnementale stratégique du programme opérationnel Etat FEDER et FSE 2014-2020 mis en œuvre sur l'archipel guadeloupéen et l'île de Saint-Martin (V3)</p> <p>Autorité de gestion : Préfecture de région Guadeloupe</p> <p>NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS</p> <p>Préfecture de Guadeloupe SGAR</p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Ce pli renfermera les documents relatifs à la candidature et à l'offre.

Article 7 : Ouverture des plis

L'ouverture des plis n'est pas publique.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, le pouvoir adjudicateur qui constate que des pièces dont la production était demandée sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier dans un délai de cinq jours à compter de la date d'envoi de la demande adressée par télécopie.

Il en informe les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

Après examen des candidatures, celles qui ne peuvent être admises sont éliminées.

Les candidats non retenus seront informés.

Le pouvoir adjudicateur dresse un procès verbal des opérations d'examens des enveloppes.

Article 8 : Jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux section 3 à 6 du décret 2016-360. L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Dans l'analyse des candidatures, il sera tenu compte :

- de l'expérience professionnelle du candidat dans l'exécution de prestations comparables à celles demandées au titre du présent marché
- du chiffre d'affaires de la société
 - o Chiffre d'affaires global concernant les trois derniers exercices
 - o Chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché des trois derniers exercices
- des moyens de l'entreprise :
 - o Organisation générale de la société
 - o Moyens humains (effectifs)

8.1 Offres :

L'administration pourra éventuellement demander aux candidats de préciser le contenu de leur offre ainsi qu'une mise au point de celle-ci.

Les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation sont éliminées.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Les critères de choix du prestataire seront les suivants :

- Valeur technique de l'offre (50%)
 - Méthodologie (30%)
 - Compréhension du contexte socio-économique (20%)
- Prix (20%)
- Respect du planning (15%)
- Qualité de l'équipe spécialement affectée à la mission (15%)

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation.

8.2 Classement des offres :

Après classement des offres, l'offre « la mieux disante » est choisie, en application des critères énoncés à l'article 8.1 ci-dessus.

Le pouvoir adjudicateur dresse un procès verbal.

8.3 Pièces à fournir par l'attributaire :

Conformément aux dispositions du décret 2016-360, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir, dans un délai de huit jours à compter de la date d'envoi de la demande adressée par l'administration en télécopie, les pièces suivantes :

- les pièces prévues à l'article D8222-5 du code du travail, si l'attributaire est établi en France ou D8222-8 s'il est établi à l'étranger ;
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, son offre sera rejetée et le candidat éliminé.

Le candidat dont l'offre aura été classée immédiatement après la sienne sera sollicité pour produire les mêmes documents avant que le marché ne lui soit attribué.

Article 9 : Renseignements complémentaires

Toute demande de précision(s) complémentaires(s) sur le cahier des charges devra se faire obligatoirement par courrier électronique aux adresses suivantes :

sgar971-sg@guadeloupe.pref.gouv.fr

Afin d'assurer l'égalité de traitement des candidats, le mode de réponse aux candidats sera celui par lequel la question sera parvenue et identique pour tous les opérateurs économiques.

Les renseignements complémentaires seront communiqués au plus tard six jours avant la date limite de remise des offres.

Pour toute difficulté rencontrée lors de la transmission de leur demande, les candidats pourront contacter Mme le Chargée de mission Europe au numéro suivant : 05 90 38 65 10.